

**Province de Québec
MRC d'Abitibi-Ouest
Municipalité d'Authier**

À la 2^e séance régulière du conseil municipal d'Authier, tenue le 6 février 2024 à 19h00 à la salle du conseil municipal sous la présidence du maire Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Madame Véronique Hince

Monsieur Ghislain Désaulniers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la greffière-trésorière est aussi présente

PÉRIODE DE SILENCE

No-016-06-02-24

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Cindy Demers, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 9 janvier 2024;
- Adoption des comptes;
- Dépôt et adoption des états financiers se terminant le 31 décembre 2023, présentés par Madame Aline Guénette comptable de la firme Daniel Tétreault CPA;
- Module de transmission électronique T4 et relevé 1;
- Dépôt d'une correspondance du MAMH;
- Adoption d'un dépôt de projet au fonds de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Volet territorial pour le projet « Chargé de projet partagé entre Authier et Taschereau »;
- Résolution d'appui – Dépôt de projet au programme « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » – Volet territorial pour le projet « Réseau de sentiers pédestres Abitibi-Ouest »;
- PRABAM – Résolution concernant la fin des travaux;
- Achat de convecteurs et de calorifères pour le bâtiment multiservice;
- Réservation du salon communautaire;
- Panneau d'affichage extérieur annonçant le bureau municipal;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Adoption du rapport annuel en sécurité incendie pour l'année 2023;
- Représentant au comité de la reconnaissance de la brigade des pompiers;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Résolution de fin de travaux dans le programme d'aide à la voirie local sous-volet « Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale » (PPA-CE);
- Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL) pour l'année 2023;
- Offre de balayage des accotements;

HYGIÈNE DU MILIEU

- Suivi facture EXP;
- Suivi d'une rencontre de travail FQM – STANTEC – MAMH – municipalité dans le projet d'égout;
- Entente S.P.C.A.

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

- Concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé;
- Travaux de mise à niveau de nos règlements d'urbanisme;
- Formation – Membres du CCU;

PAROLE AU MAIRE

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

Demande de Monsieur Serge Plante :

Monsieur Serge Plante demande s'il y aurait possibilité d'avoir un emplacement dans le village pour recevoir le journal « Le citoyen ». Des vérifications seront faites en ce sens.

ADMINISTRATION ET FINANCES

No-017-06-02-24

Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 9 janvier 2024:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Véronique Hince, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière avec les modifications suivantes : À la section « VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS » devions lire : « panneau d'affichage temporaire » au lieu de « flys » et à la résolution No. 014-09-01-24, ajouter que « Monsieur Yvon Gagné s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions étant apparenté avec Madame Cécile Gagné ».

Adopté

No-018-06-02-24

Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 81,142.76 \$ pour le mois de janvier 2024 ainsi que les salaires pour la période de janvier 2024 pour un montant de 7,483.47 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

Adopté

No-019-06-02-24

Dépôt et adoption des états financiers se terminant au 31 décembre 2023, présentés par Madame Aline Guénette comptable de la firme Daniel Tétrault CPA:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter les états financiers municipaux tels que présentés par Madame Aline Guenette de la firme comptable Daniel Tétrault CPA.

Adopté

No-020-06-02-24

Module de transmission électronique des T4 et relevé 1:

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince, de faire l'achat du module de transmission électronique pour les T4 et relevé 1 au coût de 540.67 \$ taxes incluses.

Adopté

Dépôt d'une correspondance du MAMH:

Madame Rachel Barbe fit dépôt d'une correspondance provenant du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Il y fait mention que la demande d'aide au projet d'embauche d'une agente de développement culturel local ne pourra être acceptée car le ministre ne dispose plus des fonds nécessaires.

No-021-06-02-24

Adoption d'un dépôt de projet au fonds de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Volet territorial pour le projet « Chargé de projet partagé entre Authier et Taschereau »:

ATTENDU QUE le prochain dépôt de projet au Fonds de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale est le 26 janvier 2024.

ATTENDU QUE La municipalité d'Authier souhaite déposer le projet « Chargé de projet partagé entre Authier et Taschereau»;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Authier veut utiliser ce programme d'aide financière afin de vitaliser le milieu, recréer un sentiment d'appartenance et organiser des activités sur les différents territoires.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince, que la municipalité d'Authier présente au programme de soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – volet territorial : « Chargé de projet partagé entre Authier et Taschereau»;

QUE Madame Rachel Barbe, directrice générale et Madame Maude Bergeron, agente de développement rural soient autorisées à travailler sur le projet « Chargé de projet partagé entre Authier et Taschereau » et que Madame Rachel Barbe soit autoriser à déposer le projet et à signer tous les documents s'y rattachant.

Adopté

No-022-06-02-24

Résolution d'appui – Dépôt de projet au programme « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale » – Volet territorial pour le projet « Réseau de sentiers pédestres Abitibi-Ouest »:

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** le projet « Réseau de sentiers pédestres Abitibi-Ouest » présenté par la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du programme « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale, volet territorial » ;

Adopté

No-023-06-02-24

PRABAM – Résolution concernant la fin des travaux :

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme d'aide financier pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle, pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes et unanimement résolu:

QUE la municipalité d'Authier s'est engagée à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité d'Authier atteste par la présente résolution, que tous les travaux ont été réalisés

QUE la municipalité d'Authier s'engage à soumettre une reddition de comptes finale au Ministère accompagnée des documents nécessaires via PÉS du PRABAM;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale amendée s'il y a lieu;

QUE la municipalité d'Authier a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

Adopté

No-024-06-02-24 **Achat de convecteurs et de calorifères pour le bâtiment multiservice :**

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser l'achat de convecteurs et de calorifères pour le bâtiment multiservice.

Adopté

No-025-06-02-24 **Réservation du salon communautaire :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, d'accepter la demande de location du salon communautaire au montant de \$ 125.00.

Adopté

No-026-06-02-24 **Panneau d'affichage extérieur annonçant le bureau municipal :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, de procéder à la commande dudit panneau au montant de la soumission reçue soit \$ 1,189.99 taxes incluses.

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-027-06-02-24 **Adoption du rapport annuel en sécurité incendie pour l'année 2023 :**

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur François Deschênes, d'autoriser le dépôt du rapport annuel d'activité des Incendies 2023 à la MRC d'Abitibi-Ouest, tel que préparé par la Régie des incendies de Roussillon.

Adopté

No-028-06-02-24 **Représentant au comité de la reconnaissance de la brigade des pompiers :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, de nommer Monsieur Yvon Gagné au titre de représentant de la municipalité, au comité de la reconnaissance de la brigade des pompiers.

Adopté

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

No-029-06-02-24 **Résolution de fin de travaux dans le programme d'aide à la voirie local sous-volet « Projet particulier d'amélioration par circonscription électorale » (PPA-CE) :**

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel, une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux, ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement et conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger et unanimement résolu:

QUE le conseil de la municipalité d'Authier approuve les dépenses d'un montant de \$ 15,424.50 relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté

No-030-06-02-24

Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – Volet entretien du réseau local (ERL) pour l'année 2023 :

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 89,041 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2023;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité d'Authier visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des points, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince et unanimement résolu:

QUE la municipalité d'Authier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et l'utilisation des compensations visent l'entretien courant et préventif des routes locale 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité d'Authier, conformément aux objectifs du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Adopté

Offre de balayage des accotements :

L'offre de balayage des accotements fut acceptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

Suivi facture EXP :

Madame Rachel Barbe fit le suivi d'une facture provenant de la firme Exp. Il y fait mention qu'un crédit sera appliqué à la dernière facture, selon l'entente intervenue entre les parties.

Suivi d'une rencontre de travail FQM – Stantec – MAMH – municipalité dans le projet d'égout :

Madame Rachel Barbe fit le suivi de la rencontre de travail entre les parties ci-haut mentionnés. Il est y mention que le tout avance bien et qu'assurément, il sera possible de transmettre la version « Pour commentaires » à la municipalité ainsi qu'au MAMH en mars prochain.

No-031-06-02-24

Entente S.P.C.A. :

Il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Monsieur Ghislain Désaulniers, d'adopter l'entente relative au contrôle des animaux présenté par la SPCA d'Abitibi-Ouest.

Adopté

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

No-032-06-02-24

Concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé :

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC d'Abitibi-Ouest est entré en vigueur le 17 mars 2017;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du SADR adopter tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance nécessaire pour assurer la conformité avec le SADR, soit avant le 17 mars 2019;

ATTENDU QU' on entend par règlement le concordance, tout règlement, parmi les suivants :

1. Qui modifie le plan d'urbanisme d'une municipalité, son règlement de zonage, de lotissement ou de construction ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
2. Que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ou tout règlement qui le modifie.

ATTENDU QUE la ministre peut accorder, à la demande du conseil municipal, un nouveau délai en vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le ministre a accordé à la municipalité d'Authier, une prolongation de délai jusqu'au 1^{er} mars 2024 pour adopter les règlements de concordance ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a amorcé une révision du plan et des règlements d'urbanisme, le 4 février 2021 avec l'adoption de la résolution No.020-02-02-21;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a octroyé un contrat à un urbaniste Monsieur André Labbé en novembre 2021 (Rés. No.020-02-02-21);

ATTENDU QU' en 2022, la municipalité d'Authier a adopté la résolution annulant le contrat puisque nous n'avions aucune nouvelle de la firme et qu'aucun travail n'avait été effectué à ce jour (Rés. No.175-06-12-22);

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier a mandaté la MRC d'Abitibi-Ouest par la résolution en décembre 2022 (Rés. No. 176-06-12-22)

ATTENDU QUE du retard a été pris, entre autres, puisque l'équipe de travail d'urbanisme a été à personnel réduit pendant quelques mois en 2023;

ATTENDU QUE les travaux reprennent vu le retour progressif à une équipe complète;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander une prolongation de délai au ministre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Véronique Hince et unanimement résolu:

- **DE DEMANDER** au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, une prolongation de délai jusqu'au 31 décembre 2024 afin que la municipalité d'Authier adopte des règlements de concordance pour assurer la conformité avec le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Adopté

Travaux de mise à niveau de nos règlements d'urbanisme :

Avec le retour à l'emploi de l'aménagiste de la MRC d'Abitibi-Ouest, les travaux pour la mise à niveau de nos règlements d'urbanisme se poursuivent.

Formation membres du CCU :

Madame Rachel Barbe mentionne que dorénavant, les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) devront obligatoirement suivre une formation pour se conformer à une exigence du projet de loi 16 venu modifier la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

PAROLE AU MAIRE

Un dossier fut préparé sur le chemin de Bellefeuille, ce dossier a été transmis au préfet qui en a discuté avec le sous-ministre du Ministère des Transports.

PÉRIODE DE QUESTIONS

VARIA

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

Comité Jeunesse : ■ Rien.

O.M.H. : ■ Président : Mr. Daniel Rancourt
Vice-président : Mr. Frédéric Audet
Secrétaire : Mme. Chantal Provencher
Une rencontre est à venir avec Mme. Hélène Hébert concernant un futur regroupement potentiel. Il y a 2 loyers de libre à Authier.

Comité Bellefeuille : ■ Rien.

M.R.C. : ■ Nouveau comité administrateur de la MRC d'Abitibi-Ouest est composé de :

- **Monsieur Jaclin Bégin** :
Préfet et maire de Ste-Germaine Boulé.
- **Monsieur Michael Otis** :
Maire de Taschereau et représentant du secteur Est.
- **Monsieur Yves Dubé** :
Maire de La Sarre et représentant du secteur Centre.
- **Monsieur Serge Marquis** :
Maire de Gallichan et représentant du secteur Sud.
- **Monsieur Alain Grégoire** :
Maire de Dupuy et représentant du secteur Nord.

Régie des déchets : ■ Beaucoup de discussions ont eu lieu concernant la future entente cadre, dont la Régie est mandataire. Il y a eu démission d'un employé et un nouveau est à l'essai.

- Musée École du Rang 2** : ▪ Le musée débute les travaux pour le renouvellement de l'exposition permanente.
- Âge d'Or** : ▪ Rien.
- Régie des incendies** : ▪ Un sous-comité pour la reconnaissance des pompiers sera créé.
- Loisirs** : ▪ Il y a des rapports à compléter afin de remettre en ordre le statut du comité.
- Fabrique** : ▪ Le 8 juin, se déroulera la messe à cimetière.
- MADA & PFM** : ▪ Rien.
- Centre plein-air** : ▪ Rien.
- Vitalisation** : ▪ la rencontre du comité territorial se tiendra le 13 février 2024.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

No-033-06-02-24

Clôture :

Tous les points ayant été abordés, il est proposé par Madame Véronique Hince et appuyé par Madame Cindy Demers, de lever la séance. Monsieur Yvon Gagné, maire, décrète la levée de l'assemblée à 21h20.

Yvon Gagné, maire

Rachel Barbe, greffière-trésorière